

Nombre de conseillers :	
En exercice	19
Présents	16
Votants	19

N° D014_ BUDGET PLAGE – Compte de Gestion 2023

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril,

Le conseil municipal de la commune de Saint-Paul-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Bruno GILLET, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : le 27 mars 2024.

A été nommé secrétaire de séance : COLIN Benoît

Présents (16) : Mmes et Ms. GILLET Bruno, TRINCAT Christophe, DUCRET Marie-Claire, LAURANT Thierry, WIART Florine, BURNET Stéphanie, CHEVALLAY Patrice, COLIN Benoît, GALLAY Claude, GAZZARIN Marie-Laure, MARTIGNIERE Franck, PINGET Denis, PODEVIN Christian, REBUT Sandra, VIOLLAZ Emilie, WAGNER Jean-Pierre

Absent (0) :

Excusés (3) : PAUTHIER Marie-Françoise pouvoir à DUCRET Marie-Claire
VEZIN Pascale pouvoir à PODEVIN Christian
GRIVEL Mélanie pouvoir à REBUT Sandra

Votants (19)

Madame Florine WIART indique que l'exécution des dépenses et des recettes relatives au budget plage, au titre de l'exercice 2023 a été réalisé par le Trésorier du SGC de Thonon les Bains et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif qui sera soumis à l'approbation du Conseil au point suivant de l'ordre du jour.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'instruction budgétaire M57
- Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Trésorier de Thonon les Bains

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

PREND ACTE et APPROUVE le compte de Gestion du Trésorier pour le budget plage au titre de l'exercice 2023 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif du Maire pour le même exercice.

Au registre sont les signatures
Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an indiqués ci-dessus.
Pour expédition certifiée conforme.

Le Secrétaire

